

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 12 AVRIL 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_068 : MODIFICATION DU CAHIER DES RECOMMANDATIONS AUX
AMÉNAGEURS

L'an deux mille vingt deux, le douze avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 12 avril 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Grégory AVEROUS

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Anne-Marie ROSÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Martine LASSERRE, messieurs Pierre DOAT, Ghislain PELLIEUX, Patrick MARIE, Yves CHAPRON

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Roland GILLES), Nathalie BORGHESE (pouvoir à Michel FRANQUES), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Nicole HIBERT (pouvoir à Nathalie FERRAND-LEFRANC), Thierry MALLÉ (pouvoir à Anne-Marie ROSÉ), Alfred KROL (pouvoir à Thierry DUFOUR)

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 12 AVRIL 2022

N° DEL2022_068 : MODIFICATION DU CAHIER DES RECOMMANDATIONS AUX AMÉNAGEURS

Pilote : Hydraulique - Assainissement

Monsieur David DONNEZ, rapporteur,

Le Conseil communautaire a délibéré le 26 mars 2013 la procédure de transfert des réseaux et équipements des lotissements dans le domaine public de la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Un cahier des recommandations à l'attention des aménageurs pour la réalisation des ouvrages, équipements et réseaux d'assainissement a également été délibéré le 26 mars 2013 afin de définir les prescriptions assainissement à respecter préalablement au transfert dans le domaine public des ouvrages concernés.

Après une première modification effectuée le 12 décembre 2017, il est aujourd'hui proposé de le modifier afin de prendre en compte les évolutions liées au zonage des eaux pluviales et aux techniques alternatives proposées.

Le cahier concerne la conception/réalisation de réseaux d'eaux usées et eaux pluviales ainsi que les ouvrages annexes (regards, postes de refoulement, bassins de rétention...).

Ces recommandations viennent en appui au concepteur en phase avant-projet et ne remplacent ni la réglementation, ni les normes en vigueur, ni les études de conception. Il fait référence aux réglementations en vigueur et aux fascicules relatifs aux règles de l'art en la matière.

Les principales propositions de modifications apportées au cahier des aménageurs concernent les articles suivants :

- article 3.2 Dimensionnement des réseaux d'eaux pluviales,
- article 7.1 Etudes de conception et dimensionnement
- article 7.2 Caractéristiques des ouvrages
 - Bassins de rétention et/ou d'infiltration
 - Tranchées drainantes et d'infiltration
- article 7.3 3 Limitation des débits.

Il est proposé l'approbation du nouveau cahier de recommandations à l'attention des aménageurs et ses annexes.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les fascicules 70, 71 et 81 Titre I du cahier des clauses techniques générales,

VU la circulaire interministérielle n° 77-284 du 22 juin 1977 concernant l'instruction technique relative aux réseaux d'assainissement des agglomérations,

VU la délibération du 26 mars 2013 définissant la procédure de transfert des réseaux et équipements publics des lotissements,

VU les délibérations en date du 02 juillet 2013 et du 12 décembre 2017 et portant approbation des cahiers à l'attention des aménageurs en matière d'assainissement, éclairage public et aménagement numérique,

VU le cahier de recommandations modifié et ses annexes à l'attention des aménageurs sur l'assainissement ci annexé,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 22 mars 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les modifications au cahier des recommandations à l'attention des aménageurs, dans le cadre des travaux de création ou d'extension des réseaux d'assainissement collectif d'eaux usées et d'eaux pluviales.

DIT que le respect des prescriptions de ce cahier des recommandations modifié conditionnera l'intégration des ouvrages, réseaux et équipements concernés dans le domaine public communautaire.

Pour extrait conforme,
Fait le 12 avril 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY